



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°4210

Entrée le 06.07.2026

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 21.07.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 07.07.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 6 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4210 du 8 juin 2026 de Monsieur le Député David Wagner et de Monsieur le Député Marc Baum concernant « Protection des acquéreurs de logements en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) en cas de faillite ou d'abandon de chantier du promoteur ».

Madame la Ministre,

En date du 8 juin 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, de la Ministre de la Protection des consommateurs et du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 4 août 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné *que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue